

REFERENTIEL DIPLÔME CAP AEPE

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences associées	Critères d'évaluation	Matières associées
PA 1 : Accompagner le développement du jeune enfant	C1 Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte C2 Adopter une posture professionnelle adaptée C3 Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné C4 Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant C5 Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages C6 Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant	Epreuve EP1 (coef 7) Evaluation ponctuelle orale de 25 mn en fin d'année de formation	Accompagner le développement du jeune enfant Chef d'œuvre Module SST
PA 2 : Exercer son activité en accueil collectif	C1 Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement C2 Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant C3 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant C4 Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle	Epreuve EP 2 (coef 4) Evaluation ponctuelle écrite (1h30) en fin d'année de formation	Relation client à distance et digitalisation
PA 3 : Exercer son activité en accueil individuel	C1 Organiser son action C2 Négocier le cadre de l'accueil C3 Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant C4 Elaborer des repas	Epreuve EP 3 (coef. 4) Evaluation ponctuelle orale de 25 mn (temps de préparation 1h30) en fin d'année de formation	Exercer son activité en accueil individuel Module cuisine

Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique	Français C1 Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer C2 Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu C3 Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer C4 Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques C5 Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier Histoire-géographie-enseignement moral et civique C1 Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser C2 S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie C3 Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme C4 Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement C5 Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République	Epreuve EG1 (coef3) Français : Evaluation ponctuelle écrite en fin d'année de formation durée 2H00 + Histoire-géographie : Evaluation ponctuelle orale de 15mn (dont 5mn de préparation) en fin d'année de formation	Français Histoire- Géographie,EMC

Mathématiques et physique-chimie	C1 Rechercher, extraire et organiser l'information C2 Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité C3 Expérimenter, utiliser une simulation C4 Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion C5 Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés	Epreuve EG2 (coef 2) Evaluation ponctuelle écrite de 1h30 en fin d'année de formation	Mathématiques, Physiques-Chimie
Éducation physique et sportive	C1 Développer sa motricité C2 S'organiser pour apprendre et s'entraîner C3 Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter C4 Construire durablement sa santé C5 Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique	L'évaluation ponctuelle EG3 (coef. 1) s'effectue à partir d'une activité choisie parmi une liste de trois activités nationales. Elle s'appuie sur un référentiel d'évaluation spécifique. La liste des activités et les référentiels sont publiés par voie de circulaire. Le choix de l'activité est opéré par le candidat lors de son inscription.	Education physique et sportive

Prévention-santé-environnement	C1 Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation C2 Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention C3 Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix C4 Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté C5 Agir face à une situation d'urgence	Epreuve EG4 (coef 1) Epreuve ponctuelle écrite d'1h en fin d'année de formation	Prévention santé-environnement	
Milieu professionnel	Alternance sous contrat d'apprentissage en entreprise	Condition de validation pour l'obtention du diplôme		

En référence au décret n° 2016-1037 du 28 juillet 2016 modifiant le code de l'éducation et relatif à la reconnaissance de l'acquisition des blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience, il est établi que :

Le référentiel de certification du CAP est organisé en unités constituées d'un ensemble, cohérent au regard de la finalité du diplôme, de capacités, savoir-faire, compétences et savoirs. Une unité correspond à un bloc de compétences mentionné au 1° du II de l'article L. 6323-6 du code du travail.

Quelle que soit la forme d'examen choisie, globale ou progressive, les candidats préparant le CAP dans le cadre de la formation professionnelle continue reçoivent, pour les unités du diplôme préparé qui ont fait l'objet, au titre de la session en cours ou dans les cinq années précédentes, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, y compris si elles ont été obtenues par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage, une attestation délivrée par le recteur reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme.

Au-delà de la durée de cinq ans pendant laquelle ils peuvent demander à conserver les notes obtenues, les candidats titulaires de l'attestation peuvent être dispensés à leur demande de l'obtention des unités constitutives du CAP correspondantes, sous réserve du maintien de ces unités dans le règlement d'examen de la spécialité du diplôme. En cas de modification de celle-ci, il est tenu compte d'un tableau de correspondance entre anciennes

et nouvelles unités dans le référentiel diplôme.

Le diplôme CAP AEPE est délivré lorsqu'une moyenne de 10/20 ou plus est obtenue à l'issue des épreuves finales du CAP

Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Mis à jour le 17/07/2025